

BARREAU DE TOULOUSE

---

**Séance solennelle d'ouverture**  
de la  
**Conférence du Stage**

10 JANVIER 1970

---

Discours de M. le Bâtonnier Gabriel MARTY

---

Eloge de M<sup>e</sup> Théodore SUDRE

par M<sup>e</sup> François WIEHN

Lauréat de la Conférence du Stage - Médaille d'or - Prix Henri-Ebelot

---

A PROPOS DE L'ART DE VIVRE  
EN CHINE TRADITIONNELLE

par M<sup>e</sup> N'GUYEN VAN PHONG

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Alexandre-Fourtanier

---

Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI  
28, allée Jean-Jaurès — TOULOUSE  
1970

# Eloge de M<sup>e</sup> Théodore SUDRE

par M<sup>e</sup> François WIEHN

Lauréat de la Conférence du Stage

Médaille d'or

Prix Henri-Ebelot

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,  
MONSIEUR LE BATONNIER,  
MESDAMES, MESSIEURS,  
MES CHERS CONFRÈRES,

Si, comme l'a dit une grande voix toulousaine (1), « le courage c'est de chercher la vérité et de la dire, si c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux menées frénétiques », eh bien Théodore Sudre a eu du courage.

Cet homme, né le 3 janvier 1718 à Gimont, fils de bons bourgeois de cette ville, devenu avocat à Toulouse, eut le redoutable honneur de défendre la famille Calas ; oui, Messieurs, l'affaire Calas, ce n'est pas seulement Voltaire ! Et il est juste de rappeler à nos mémoires défaillantes le souvenir de celui qui fut un grand défenseur et un exemple — quoique lointain mais toujours actuel — de ce que doit être la conduite d'un avocat dans un procès appelé à devenir célèbre, et face à une opinion publique profondément hostile.

Sudre, après de très brillantes études au collège de la Doctrine Chrétienne de Gimont, études qui laissaient espérer les plus

---

(1) Jean Jaurès.

beaux succès, part pour Toulouse apprendre le droit dans cette faculté au nom prestigieux. Il se consacre avec le sérieux qui marque toutes ses entreprises à l'étude d'une discipline difficile puisque les règles et les principes se trouvaient encore disséminés çà et là, dans une foule de lois et d'ordonnances.

Il s'attache avec opiniâtreté à l'étude de tout ce qui contribue à former le droit français, et loin d'être rebuté par les obstacles rencontrés, se trouve entraîné logiquement à étendre ses recherches en droit romain, fondement de toute source juridique.

Mais Sudre se destine au barreau : avant de se lancer dans la plaidoirie, il écoute avec attention les modèles que lui offrent les grands orateurs toulousains et assiste quotidiennement aux audiences.

Dès ses premiers essais, Sudre acquiert cette réputation de sérieux et d'éloquence qui lui vaut l'estime de ses confrères et l'admiration de tous, au point que Furgole, le fameux jurisconsulte et avocat toulousain, écrit dans son « Traité des testaments » : « Maître Sudre, mon confrère, à l'âge de 25 ans, a une connaissance très exacte de l'histoire et des systèmes du droit romain et en débrouille avec une facilité merveilleuse les difficultés qui apparaissent les plus inextricables ».

Ralliant une telle unanimité dans les éloges, il n'est pas étonnant que Sudre soit devenu si vite et si jeune l'égal de ses confrères.

On a pu écrire encore à propos de son éloquence, qu'elle était « vive, facile, entraînante sans être emphatique, et qu'il s'exprimait avec une noblesse et une précision qui s'alliaient à une dialectique toute pleine de vigueur ».

Précédé de cette renommée flatteuse et d'une réputation d'intégrité remarquable et reconnue, Sudre ne tarde pas à devenir un avocat très consulté à qui une clientèle nombreuse vient confier de délicats problèmes au milieu desquels il se meut avec cette maîtrise aisée qui lui vaut estime et envie.

Jusque-là ces qualités paraissent suffisantes pour justifier le désir de ressusciter cette figure du barreau de Toulouse.

Mais cet homme modeste et tranquille, paisiblement et solidement installé dans son milieu et dans sa profession, devait bientôt se trouver confronté avec la plus sensationnelle, la plus scandaleuse, la plus tragique affaire de cette époque, et il devait y faire face avec un courage, une constance et un sang-froid dignes de rester dans toutes les mémoires.

En 1761, à Toulouse, dans la nuit du 13 octobre, une rumeur emplît la ville : rue des Filatiers, un jeune protestant a été assas-

siné par toute sa famille pour l'empêcher de se convertir à la foi catholique.

L'affaire Calas commence.

On me permettra de rappeler très brièvement les circonstances de ce drame :

Un jeune homme de 28 ans, Marc-Antoine Calas, est trouvé mort dans l'arrière-boutique de la maison où il vit avec ses parents.

Sont alors présents : son père Jean Calas, âgé de 68 ans, marchand de drap, sa mère, un de ses frères, Pierre, et un jeune homme ami de la famille, Gaubert Lavaysse, et la servante. Les trois autres enfants sont absents.

Deux filles se trouvent à la campagne, Donat accomplit un apprentissage à Nîmes, quant à Louis il avait abjuré sa religion et vivait depuis loin de sa famille.

Ce jour-là, Gaubert Lavaysse, fils d'un avocat au Parlement et lui aussi de religion réformée, est retenu à dîner chez ses amis.

Vers 19 heures, les Calas et leur invité se trouvent à table, servis par l'unique domestique, Jeanne Viguière. Le repas s'achève vers 19 h. 30. A ce moment-là, Marc-Antoine se lève et déclare sortir.

Les quatre autres convives s'installent pour passer la soirée au salon, alors que la servante, demeurée dans la cuisine, finit par s'assoupir.

Aux environs de 10 heures, Gaubert Lavaysse manifeste le désir de se retirer.

Pierre se munit d'un flambeau pour le reconduire et tous deux s'engagent dans l'escalier et gagnent le couloir. C'est alors que Pierre remarque que la porte de communication avec la boutique est ouverte ; étonné, il pénètre dans la pièce et voit l'horrible spectacle : son frère est pendu entre les deux battants de la porte qui sépare la boutique du magasin.

Alertés par ses cris, les parents descendent : on dépend le cadavre, on envoie chercher du secours, tandis que les voisins, attirés par les lamentations horrifiées et les clameurs plaintives, s'amassent dans la rue.

Au bout d'une heure un capitoul, David de Beaudrigue, prévenu, se rend sur les lieux. L'arrivée de ce magistrat va transformer ce drame familial en une infernale tragédie.

Jusque-là, affaire criminelle bien banale semble-t-il, mais ce serait compter sans le fanatisme religieux : les Calas sont protestants.

Protestants bien prudents pourtant : Jean Calas et Rose Cabi-  
bel s'étaient mariés selon le culte catholique et leurs enfants

étaient baptisés ; on ne les connaissait pas dans les milieux du « Désert ».

Mais au sein d'une ville catholique, ruinée et décadente, ils ne sont que des protestants tolérés et mal tolérés par une population anxieuse qui attribue aux huguenots la cause de ses misères.

A la veille du drame, deux faits importants ont échauffé les esprits : à Caussade, un pasteur, Rochette, vient d'être arrêté. Or le bruit court qu'une horde de plus de 8.000 de ses correligionnaires hérétiques sont prêts à marcher sur la ville pour le délivrer. La province est gagnée par la terreur. Trois autres gentilhommes protestants sont arrêtés et, avec le pasteur, exécutés au milieu de la panique et de l'hystérie générales. De la panique à la haine, il n'y a qu'un pas.

Et, comble de malheur, en cette même période la ville de Toulouse s'apprête à fêter avec une magnificence pompeuse le bicentenaire du massacre des protestants au cours duquel plus de 4.000 d'entre eux périrent en 1562.

C'est dans cette ambiance survoltée, hostile, apeurée et haineuse qu'une instruction est ouverte, menée par un homme soucieux de faire carrière et dont on a pu dire qu'il était le type même du « magistrat prévaricateur, concussionnaire et libertin ». David de Beaudrigue fait immédiatement arrêter la famille Calas et son jeune ami.

La foule, de plus en plus dense devant la porte de la boutique, commente les événements, des insinuations sont murmurées, des propos répétés et déformés circulent, une idée pointe, chemine, s'enfle et brutalement éclate : les Calas ont tué leur fils parce qu'il voulait abjurer et se convertir au catholicisme.

A partir de ce moment les Calas sont pris dans l'engrenage et la roue n'est pas loin.

L'enquête, orientée vers la recherche d'un coupable déjà désigné, est menée avec vigueur et célérité ; alors que maintes questions essentielles sont laissées dans l'ombre, on accueille les propos les plus extravagants des témoins les plus douteux : Jean Calas aurait déjà essayé de tuer son fils Louis pour l'empêcher de se convertir ; Gaubert Lavaysse serait venu, désigné par ses frères de religion pour prêter main forte aux assassins.

Sans vouloir me prononcer sur l'affaire elle-même — d'autres l'ont déjà fait et tout a été dit — qu'on me permette cependant de rappeler qu'un de mes lointains confrères, M<sup>e</sup> Huc, ici, à cette même place et pour les mêmes motifs, il y a cent quinze ans presque jour pour jour, concluait, pour la défense du Parlement, à la culpabilité des Calas.

L'instruction bâclée, incomplète et partielle ne permet pas de faire la lumière sur un grand nombre de questions essentielles.

Suicide soutient la défense, assassinat hurle la foule.

Toute l'enquête est bâtie sur le postulat que les Calas ont pendu leur fils pour l'empêcher d'abjurer. Et la justice ne s'est pas encore prononcée que les autorités morales les plus éminentes ont rendu leur verdict : le 8 novembre, les obsèques de Marc-Antoine ont lieu en la paroisse Saint-Etienne avec une pompe et un luxe significatifs. La redoutable et puissante confrérie des Pénitents Blancs s'est emparée du cadavre du jeune homme et des funérailles grandioses sont célébrées par plus de quarante prêtres, en présence d'une foule énorme. Le mauvais goût s'allie au zèle religieux : au-dessus d'un splendide catafalque et parmi les fumées d'encens on fait mouvoir un squelette représentant Marc-Antoine Calas qui tient d'une main une palme et de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration.

Le 18 novembre, les capitouls condamnent par 6 voix sur 7 les trois membres de la famille Calas à être soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Gaubert Lavaysse et Jeanne Viguière y seront seulement présentés.

Lorsque le Parlement, saisi en appel comme cour souveraine, reprend l'ensemble des pièces et fait entendre à nouveau les témoins, l'affaire inquiète déjà les représentants du pouvoir royal. Le ministre Saint-Florentin avait loué le zèle de David de Beaudrigue et celui-ci lui avait répondu qu'il déplorait que le jugement n'ait pas été plus sévère : « Mon avis n'a pas été suivi mais il me reste l'espérance que le Parlement qui va les juger de suite corrigera cette sentence et par là le public s'en trouvera satisfait. »

Terrible phrase qui en réalité explique toute l'affaire.

Il fallait du courage pour oser prendre la défense des Calas et affronter une foule dont les plus modérés s'en tenaient à la thèse de l'assassinat familial et dont la majeure partie soutenait qu'il s'agissait bien d'un crime collectif des protestants pour punir un homme qui s'apprêtait à trahir sa foi.

C'est donc dans ce climat fanatisé que Sudre accepte — en connaissance de cause — cette mission redoutable.

Lorsqu'il intervient il se heurte à des magistrats plus soucieux d'ordre public que de justice, il se heurte au clergé et aux puissantes confréries dont l'opinion est fixée depuis le début ; il se heurte enfin à une procédure qui entrave toute défense et qui se révèle franchement hostile à la présence d'un avocat à l'instance. Sudre ne pourra intervenir avec quelque efficacité qu'au moyen d'écrits qu'il soumettra aux juges. Il soulève plus de vingt faits

justificatifs dans trois mémoires successifs d'une qualité indiscutable : les faits y sont classés avec méthode et analysés froidement, avec mesure ; on y retrouve un sens pratique, une exposition claire et logique, un raisonnement sans faille dans une sobriété d'expression qui aurait dû éveiller l'attention des magistrats.

Il fallait du courage pour écrire : « On ne sait ce qui doit surprendre davantage de la rapidité avec laquelle le public a jugé les exposants ou qu'il n'ait pas cessé de les juger depuis près de trois mois », et il ajoute : « Dans ce même moment où il n'y avait ni ne pouvait y avoir aucune lumière, aucune preuve, l'arrêt des exposants fut porté : ils sont coupables... »

Le trouble du Parlement se fait cependant jour, certains magistrats hésitent, l'instruction a été bien sommaire ; mais la populace s'agite, le ministre s'inquiète, les Pénitents Blancs tout-puissants, le clergé influent. Finalement, le Parlement, à une voix de majorité, condamne Jean Calas au supplice de la roue après qu'il ait été soumis à la torture pour lui arracher des aveux.

Curieuse méthode qui consiste à condamner à mort un individu pour savoir s'il méritait véritablement de l'être.

Jean Calas subit avec un courage magnifique son supplice et il proclame son innocence jusqu'au dernier moment.

Le Parlement qui avait sursis à statuer jusqu'au procès-verbal de torture, condamne Pierre, le fils, au bannissement ; M<sup>me</sup> Calas, Lavaysse et la domestique furent acquittés.

Jugement surprenant et contradictoire, qui s'explique si l'on pense que les juges, convaincus de la culpabilité de Calas, attendaient des aveux pour venir conforter leur opinion. Hélas pour les juges, ces aveux ne vinrent jamais.

Il fallut tout de même un certain courage aux parlementaires pour prendre une décision moins terrible que celle espérée.

Sudre avait donc œuvré utilement.

On sait ensuite ce qu'il advint de cette affaire et de l'intervention de Voltaire qui fit réviser le procès ; le célèbre philosophe vit là une machine de guerre rêvée contre le fanatisme et le corps des magistrats qu'il détestait.

On sait quelle gloire en rejaillit sur celui que le peuple tirant son carrosse acclamait aux cris de « Vive le défenseur de Calas ! »

Sudre, messieurs, n'y trouva que ruine ; sa clientèle l'abandonna, fuyant un avocat dangereusement compromis. On s'en aperçut encore bien des années après, lorsqu'il échoua à l'élection pour le capitoulat : on ne lui avait pas pardonné l'affaire Calas, on ne lui avait pas pardonné d'avoir eu raison.

Sudre, avec le même courage tranquille qui lui avait fait affronter l'opinion publique et les juges, sut faire face à l'adversité ; il finit par quitter le barreau et se consacra à sa famille tout en travaillant à la rédaction d'ouvrages juridiques.

Marié en 1755 avec une demoiselle Baras dont il eut dix enfants, il put enfin se tourner vers les joies familiales et vivre, en homme simple et charitable, dans une atmosphère sereine et laborieuse. Plus tard, dans les heures troublées de la Révolution, il assista — terrible ironie — à la disparition tragique de ceux qui n'avaient pas eu le courage de résister à la pression de l'opinion publique si versatile et si lâche.

Il s'éteignit dans sa 77<sup>me</sup> année, emportant le regret et l'estime de ceux qui l'avaient connu.

Sudre nous offre l'exemple de la conduite que doit adopter un avocat dans un procès difficile face à une foule hostile, attitude toute de dignité, d'énergie prudente et de respect pour la justice, attitude bien différente de celle d'un Voltaire représentant l'opinion publique bruyante et tapageuse, intrigante et cynique, cherchant sous le couvert de la justice à faire triompher des idées politiques.

Et pourtant, mes chers confrères, quelle tentation lorsqu'un innocent va périr, d'ameuter l'opinion publique. Terrible difficulté, l'avocat se doit d'agir, mais comment ? Qu'il n'oublie pas l'exemple d'un Sudre, qu'il n'oublie jamais qu'il est auxiliaire de justice et que s'il assume la défense d'un individu tout ne lui est pas permis.

Qu'il se souvienne qu'il s'est engagé « à faire avec circonspection et prudence les démarches nécessaires à la sauvegarde de l'honneur, de la vie, de la liberté ou des biens de ses clients dans la mesure où elles sont compatibles avec sa dignité et le respect des règles professionnelles ».

Sudre résume en sa personne les vertus que l'on attend de vous : sérieux, compétence, respect de la justice, dévouement pour les clients, abnégation pour soi-même, courage, énergie et modération.

Qualités bien difficiles à réunir et pourtant un homme les a eues. Il méritait bien qu'on se souvienne de lui.